Règlement intérieur du concours de peinture

« Les Palettes de l'Automnale »

Article 1 : Présentation du Concours

Le concours de peinture **« Les Palettes de l'Automnale »** se déroule le **samedi 28 novembre 2026** de **16h à 19h**, dans le cadre du festival de l'Automnale des Arts de la ville de Fronton. Ce concours est ouvert à tous les amateurs et professionnels de la peinture, à partir de 16 ans.

Article 2 : Inscription

L'inscription est **gratuite** et se fait directement pendant le festival de l'Automnale des Arts, auprès des bénévoles, du samedi 21 novembre 2026 14h30 au vendredi 27 novembre 2026 18h00.

Article 3 : Thème et Œuvres

- Le thème du concours pour cette édition est **libre**, laissant les participants exprimer leur créativité sans contrainte. L'œuvre devra représenter l'Automnale des Arts et devra être réalisée dans l'espace Gérard Philipe.
- Chaque participant peut présenter une seule œuvre de peinture, qui doit être une création personnelle et inédite.
- Les supports acceptés sont : toile, papier ou panneau rigide, dans un format ne dépassant pas **1m x 1m**.

Article 4 : Déroulement du Concours

- Les participants doivent se présenter à **15h45** le jour de l'événement.
- Les participants doivent amener leur matériel (nous pourrons fournir tables et chaises au besoin).
- Le concours se déroulera de **16h à 19h**. Un jury délibèrera pendant ce créneau et jusqu'à 19h30 pour évaluer les œuvres présentées.

Article 5 : Jury et Critères d'Évaluation

Le jury, composé de membres artistes et non artistes, bénévoles du festival de l'Automnale des Arts, évalue les œuvres selon les critères suivants :

- Originalité et créativité
- Qualité technique et maîtrise du support
- Adéquation avec l'esprit du festival

Article 6 : Remise des Prix

La remise des prix aura lieu à **19h30**. Le lauréat recevra le titre d'**invité d'honneur pour l'édition 2027** du festival de l'Automnale, avec un espace d'exposition réservé pour présenter ses œuvres.

Article 7 : Droits et Engagements des Participants

En participant au concours, chaque candidat :

- Autorise le festival de l'Automnale à photographier et diffuser les œuvres présentées pour la promotion de l'événement.
- S'engage à laisser son œuvre en exposition le dimanche 29 novembre 2026 et à la retirer au plus tôt le dimanche 29 novembre à 18h00 et au plus tard le lundi 30 novembre 2026 à 13h00.

Article 8 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des œuvres pendant l'événement. Les participants sont invités à prendre leurs propres mesures de protection, si nécessaire.

Article 9 : Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Nom, prénom, date et signature de l'artiste

Précédée de la mention « bon pour accord »

Feuille d'inscription concours
« Les Palettes de l'Automnale »

Places illimitées · Inscription **gratuite**, auprès des bénévoles, du samedi 21 novembre 2026 14h30 au vendredi 27 novembre 2026 18h00.

Concours : samedi 28 novembre 2026, de 16h à 19h. Les participants doivent se présenter à 15h45.

NOM et Prénom :_____

Téléphone :_____